

**MAIRIE DE VALMEINIER**  
**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020**

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	12
Nombres de votants	15

L'an deux mille vingt, le lundi 21 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Maire.

**Étaient présents** : Alexandre ALBRIEUX, Pascal BAUDIN, Alexandra BAUDIN, Marc MOMET, Philippe EXCOFFIER, Stéphane LEVAVASSEUR, Isabelle DELEGLISE, Sami BAUDIN, Romain MALLEVAL, Christiane JOET, Denis BOUVIER, Marion BERNOLLIN.

**Absents ayant donné procuration** : Éric TALLIA à Stéphane LEVAVASSEUR, Jonathan CHARDON à Romain MALLEVAL, Isabelle GORIN à Sami BAUDIN.

**Date de convocation** : 14/09/2020

Alexandra BAUDIN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de rajouter le point « Marchés publics » à l'ordre du jour. **Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

## **I – AFFAIRES FONCIERES**

### **-Servitude de cours commune à la SCI RD RESIDENCES**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une servitude de cour commune sur la parcelle Communale cadastrée C 2950 est nécessaire, afin de permettre à la SCI RD Résidences, Monsieur Denis RUSSELLO, la construction en limite de propriété à 1 mètre avec la parcelle cadastrée C 297.

Il sera interdit de construire sur l'emprise de cette servitude.

***Approuvé à l'unanimité.***

### **-Servitude de passage à la SCI RESIDENCES**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une servitude de passage sur la parcelle Communale cadastrée section C 2950 est nécessaire, afin de permettre à la SCI RD Résidences, Monsieur Denis RUSSELLO, l'accès à ses parcelles cadastrées C297 et C298.

Cet accès servira aussi ultérieurement à la parcelle C296.

Le stationnement ne sera pas autorisé.

L'aménagement et l'entretien de cette parcelle (notamment le déneigement), sera à la charge de la SCI RD Résidences.

***Approuvé à l'unanimité.***

## **II – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET M14**

Madame l'adjointe aux finances, présente à l'assemblée la décision modificative budgétaire ci-dessous. Elle concerne uniquement l'investissement du budget principal.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>INVESTISSEMENT</b>				
202 OP 131 PLU		4 000.00 €		
2315 OP 142 Chemin des combes		9 000.00 €		
2315 OP 149 Adressage		47 000.00 €		
2128 op 139 piste forestière	60 000.00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>60 000.00 €</b>	<b>60 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

*Approuvé à l'unanimité.*

## **III – CONVENTIONS**

### **-Convention tripartite d'occupation du domaine public avec le Food Truck Dameuse « le Barbotin ».**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention tripartite entre la Commune, la SEMVAL et Monsieur Cédric LACOMBE pour un projet de restauration mobile à partir d'une dameuse dit « food-truck », baptisé « Le BARBOTIN ».

Cette convention est une convention d'occupation temporaire du domaine public, pour une durée de cinq ans, à compter de la date d'entrée en vigueur, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2025.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **IV – PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'embaucher du personnel cet automne et cet hiver, pour :

- . Assurer le bon fonctionnement des services,
- . Assurer les missions d'aide au stationnement.

Il propose ainsi de recruter les agents suivants :

- Trois agents techniques polyvalents, au grade d'adjoint technique territorial 1er échelon (IB 348, IM 326), à temps complet du 14 décembre 2020 au 31 mars 2021.
- Un agent technique polyvalent, au grade d'adjoint technique territorial 1er échelon (IB 348, IM 326), à temps complet du 7 septembre 2020 au 15 novembre 2020.
- Un agent social, 1<sup>er</sup> échelon (IB 350, IM 327), à 25 heures par semaine, du 7 décembre 2020 au 18 avril 2021.
- Un agent social, 1<sup>er</sup> échelon (IB 350, IM 327), à 12 heures par semaine, du 1er septembre 2020 au 13 décembre 2020.
- Un adjoint administratif, 1<sup>er</sup> échelon (IB350, IM 327), à temps complet, du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31/03/2021.

- Un animateur BAFA, 130 € brut la vacation d'une journée, du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 et du 8 au 19 février 2021.

Les samedis de la saison d'hiver : une dizaine de vacataires au tarif de 150 € brut pour 8h pour assurer l'accueil et l'aide au stationnement

*Approuvé à l'unanimité.*

## **V – MARCHES PUBLICS**

### **-Marché révision du Plan Local d'Urbanisme – Avenant n°3**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le Marché « révision générale du Plan Local d'Urbanisme », notifié le 18 novembre 2016.

Suite à des attentes de validation et de concertation plus active et des avis du Préfet qui a effectué un recours gracieux après approbation du PLU, la durée du marché doit être prolongée pour que les prestations se terminent dans un délai raisonnable et répondre aux observations finales.

Le présent avenant N°3 au marché a pour objet de prolonger la durée du marché de 3 mois.

Le nouveau montant du marché est dépendant de la réunion supplémentaire demandée au prestataire à l'initiative de la Commune et du Préfet et du temps passé supplémentaire pour les corrections suite aux observations du Préfet, ainsi que la préparation du dossier PLU pour le téléversement sur le Géoportail de l'urbanisme, soit au total un montant de l'avenant de 1000€HT.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **VI- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **Soréa : présentée par Denis BOUVIER**

Le premier Conseil d'administration de la nouvelle mandature a eu lieu avec la présentation du bilan financier, qui est correct. Cependant, aucun dividende ne sera versé cette année.

Aujourd'hui, la charge de direction est assurée exclusivement par le président. Dans les années futures, une réflexion est menée pour une direction à deux têtes (1 directeur Général et le président), sous contrôle du Conseil d'Administration.

### **La Poste : présentée par Isabelle DELEGLISE**

La municipalité souhaite l'ouverture d'un service postal à l'année.

Un premier rendez-vous a eu lieu afin de se faire présenter les options possibles : installation d'un relais poste dans un commerce ouvert à l'année ou installation d'une agence postale sise dans un local communal (la mairie par exemple).

Un second rendez-vous est programmé avec le chef de projet de territoire afin, d'une part, de définir la date possible de mise en œuvre de ce service et d'autre part, de voir quelle serait la solution la mieux adaptée.

### **Commission culture : présentée par Marion BERNOLLIN**

La commission culture travaille sur différents projets pour cet automne :

- Séances de cinéma, dont la première se fera le vendredi 25 septembre à 18h30. Deux films seront proposés (enfants et adultes).
- Exposition « d'artistes d'ici » : les dates retenues sont vendredi 2 et samedi 3 octobre.
- Exposition de photos en plein air

### **Communauté de Communes Maurienne Galibier : présentée par Pascal BAUDIN**

Composition de l'OTI.

Désignation des membres à Maurienne Tourisme.

Indemnités de fonction du président et des vices présidents.

Frais de déplacement aux élus communautaires.

FPIC.

### **VII- QUESTIONS DIVERSES**

#### **- Remboursement des frais avancés par Madame l'adjointe à la vie locale, associative et culturelle.**

Monsieur le Maire présente une facture réglée par l'adjointe à la vie locale, associative et culturelle. Cette facture concerne l'achat de masques jetables pour les personnels de la collectivité.

Le montant s'élève à 35.81 €.

Il convient d'autoriser le remboursement de la somme avancée qui sera prélevé au compte 6256.

**Approuvé à la majorité des membres présents (14 pour – 1 abstention).**

#### **-Ouverture de plis.**

Pavés autobloquants : 2 offres sont parvenues en Mairie (50 € et 55 €). Le lot a été attribué à Monsieur Franck JOET pour un montant de 55 €.

Bois de chauffage : 4 offres sont parvenues en Mairie (100 €, 110 €, 136 € et 200 €). Le lot a été attribué à Monsieur Joris BAUDIN pour un montant de 200 €.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **VIII- INFORMATIONS DIVERSES**

Remerciements de Madame Marthe TROCCAZ pour l'entretien du cimetière.

Remerciements de la famille de Madame Noëlle EXCOFFIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.